

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 Février 2021

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, COURTAULT Joëlle, CHAUSSINAND Laurent, CHANUT Nathalie, CLAUZIER Brigitte, MARMEY Martine, RIBEYRE Jean-Claude, ROZE Aurélien, TALARON Nadège,

Absents excusés : Mme ABEL Patricia pouvoir à Mme CLAUZIER Brigitte, M VIGNAL Lionel pouvoir à M CHAUSSINAND Laurent

Désignation du secrétaire de séance : M.RIBEYRE Jean-Claude

Ce Conseil Municipal se déroule à huis clos, compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Ordre du jour

1) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial.

Dans le cadre de la procédure d'un recrutement d'un agent administratif pour le poste de secrétaire de Mairie, Monsieur le Maire donne toutes les explications au Conseil Municipal de l'état d'avancement de ce dossier.

Après les entretiens d'embauche des personnes sélectionnées, le choix s'est porté sur la candidature de Mme BOYER Odette. Cette personne actuellement en poste à la Mairie de Saint Martin de Valamas ne pourra rejoindre la commune, par voie de mutation, qu'après les trois mois de son préavis de départ soit début mai.

A ce titre une délibération portant création d'un emploi permanent d'un adjoint administratif territorial échelle C1 à temps non complet pour vingt-quatre heures hebdomadaires est présentée. Le Conseil accède à cette proposition, à l'unanimité.

D'autre part pour faire face à cette période d'attente de recrutement et sur proposition de Mme Boyer de faire 4h00 par semaine jusqu'à son recrutement définitif, et en accord avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, une délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel non permanent pour cette période transitoire est présentée. Également, le Conseil valide à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,

Thierry GIROT

